

Présences :

Président : ENNJIMI Saïd,

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BAPTISTA Maria, BARROT Pierrette, HEBRE Valérie, RADJAI Isabelle, MM. BASQ Stéphane, DANTAN Jacques, GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUAGLIARDI Loreto, GUIGNARD Daniel, LACOUR Eric, MICHELET Sylvain, MIREBEAU Pascal, OYHAMBERRY Philippe, RABBY Matthieu, ROUFFIGNAT Gilles,

Excusés : Mmes BERNARD Emilie, FORT Maryline, MM. BONNET Jean-François, BOUDET Alexandre, DARROMAN Jean-Jacques, FILHASTRE Hervé, JOHNSON Timothée, LAFRIQUE Philippe, PORTES Maurice, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, WAILLIEZ David.

Assistent : Mme NADAL Marie-Laure Directrice administrative, MM. BOUARD Gilles (DTR), LESTRADE Eric (responsable du service juridique), VALLET Vincent (responsable du service licences/compétitions).

1/ Finances

- a. Subventions accordées aux Districts
 - i. Fonctionnement et Emploi

A la suite de la réunion du 3 juin 2022 les Présidents de District et Colistiers présents ont validé un accord majeur permettant l'harmonisation des subventions par le haut. En effet, les districts de l'Ex-Aquitaine étaient moins bien dotés que ceux de l'Ex-Centre-Ouest. Cette situation inéquitable faisait partie de l'héritage de la fusion des deux entités et n'avait pas été traitée au moment de la fusion.

Cette validation, permise par la bonne gestion financière de l'institution régionale, confirme l'engagement de campagne du Président Ennjimi. L'ensemble des participants s'en félicite et permettra aux Districts d'améliorer le soutien à l'ensemble de nos clubs. Le Président de la Ligue salue cette étape ultime à la fusion réussie de notre territoire.

S'agissant de la subvention de fonctionnement, elle est portée, sur recommandation des districts, à 17 600 euros par département de l'Ex Aquitaine (52 800 pour la Gironde compte tenu de sa taille).

Concernant la subvention par emploi technique, elle est portée à 23 475 euros à l'identique du montant perçu par les Districts de l'Ex-Centre-Ouest. Le nombre d'emplois techniques financés est fixé par la FFF. Un emploi par département et, compte tenu de sa taille, deux emplois pour la Gironde.

Le montant du soutien complémentaire s'établit à près de 130 000 euros au terme de la saison 2023/2024.

Le Président de la Ligue fait remarquer à l'ensemble des participants que cette augmentation spectaculaire s'inscrit dans un contexte économique difficile. Il insiste également sur le fait que les subventions fédérales baissent. Enfin seule la Ligue de Nouvelle-Aquitaine améliore aujourd'hui les subventions de ses districts.

Cette hausse de subvention est planifiée sur 2 ans. 50% de la hausse en 2022/2023 puis 100% en 2023/2024.

Subventions aux Districts de l'Ex Centre Ouest par la Ligue de Nouvelle Aquitaine							
	Charente	Charente Maritime	Corrèze	Creuse	Deux Sèvres	Vienne	Haute Vienne
Subvention de Fonctionnement	28 300	26 100	18 800	17 600	24 500	25 700	25 800
Subvention Emploi technicien	23 474	23 474	23 474	23 474	23 474	23 474	23 474
Total	51 774	49 574	42 274	41 074	47 974	49 174	49 274

Subventions aux Districts de l'Ex Aquitaine par la Ligue de Nouvelle Aquitaine															
	Landes			Lot et Garonne			Pyrennées Atlantique			Dordogne			Gironde		
Saisons	2021/22	2022/23	2023/24	2021/22	2022/23	2023/24	2021/22	2022/23	2023/24	2021/22	2022/23	2023/24	2021/22	2022/23	2023/24
Subvention de Fonctionnement	13 100	15 350	17 600	7 100	12 350	17 600	12 400	15 000	17 600	11 600	14 600	17 600	41 500	47 150	52 800
Subvention Emploi technicien	8 300	15 887	23 474	8 300	15 887	23 474	8 300	15 887	23 474	8 300	15 887	23 474	16 600	31 774	46 948
Total	21 400	31 237	41 074	15 400	28 237	41 074	20 700	30 887	41 074	19 900	30 487	41 074	58 100	78 924	99 748
Amélioration entre fin 2022 et fin 2024			19 674			25 674			20 374			21 174			41 648
Amélioration totale en 2023/2024															128 544

NB
La Gironde bénéficie de deux financements de techniciens. Le Chiffre de 16 600 correspond à 8300*2

ii. Subvention Licences

L'ensemble des participants évoque le retour à l'ancien calcul pour davantage de lisibilité. L'ancien système accordait 2,45 euros par licence. Les districts ont convenu que ce montant doit s'appliquer sur les licences facturées. La réunion du comité Directeur de fin juin 2022 permettra de valider cette modification et de débattre sur les modalités d'application du calcul variable pour la saison 2020/2021 en comparaison avec la saison 2021/2022.

2/ Ressources humaines

Il est acté en séance le passage de l'ensemble des conseillers techniques départementaux au statut du forfait en jour à compter du 1^{er} septembre 2022. Les Districts s'y engagent afin de prendre en compte la particularité du métier.

Il est également acté que les conseillers techniques départementaux dit « DAP » participeront à hauteur de 40% maximum de leur temps de travail sur des temps de formation organisés par l'IRFF.

Les Districts s'engagent également à mettre tous les moyens en œuvre, et par l'intermédiaire de leurs DAP, afin de favoriser le développement du foot à l'école. Principalement l'activité physique quotidienne de 30 min au sein des écoles élémentaires.

3/ Rapports entre les élus et salariés

Il est acté en séance le retour à un dialogue libre entre élus et salariés de Ligue et de Districts à la condition que ces conversations ne soient nullement d'ordre politique.

Il va de soi que les échanges entre élus départementaux et salariés régionaux se doivent de rester cordiaux dans le respect de chacun.

Toutes observations n'auront que pour objectif de rester constructives.

La même consigne s'applique à un élu régional à destination d'un salarié départemental.

Les élus conviennent que les sujets politiques sont de leur ressort exclusif.

Chacun a conscience de l'impérieuse nécessité de protéger l'ensemble de tous les salariés.